

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

**3 - OBJET : AMENAGEMENTS ET REFECTION RESEAUX QUARTIER DES
CONDAMINES A SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE – DESIGNATION DES
ENTREPRISES**

Par délibération du 18 février 2022, le Conseil Municipal de Saint-Alban a approuvé le projet d'aménagements et réfection des réseaux au quartier des Condamines à Saint-Alban.

Les travaux envisagés sont la réfection des réseaux en alimentation en eau potable, les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux secs, la réfection de chaussée et des aménagements de surfaces.

Une procédure de marché public a été lancée en date du 12 janvier 2023. À la date limite de réception des offres, à savoir le 3 février 2023 à 12h00, les propositions suivantes ont été faites :

- L'entreprise CASTEL/BOURRIER à Saint-Flour : 548 495.00 € HT ;
- L'entreprise COLAS à Mende : 794 989.51 € HT ;
- L'entreprise CUBIZOLLES à Saugues : 719 952.50 € HT ;
- L'entreprise JANNETTA à Saint-Chély-d'Apcher : 508 296.00 € HT ;
- L'entreprise MARQUET à Saint-Flour : 690 145.00 € HT ;
- L'entreprise ROGER MARTIN à Ussel : 597 400.00 € HT.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CASTEL/BOURRIER pour un montant total HT de 548 495.00 € dont 33 890.00 € HT relatif aux travaux SDEE.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT l'entreprise CASTEL/BOURRIER pour un montant total HT de 548 495.00 € soit 658 194.00 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

